



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENEATEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001596

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projets CO-SAVE, DeQualC et MIS

**Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence -
Projets CO-SAVE, DeQualC et MIS**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire

Incidence budgétaire comprise dans le versement à OSEO

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec OSEO et la Région Franche-Comté, la création d'un Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) portés par les entreprises et les laboratoires du Grand Besançon.

A ce titre, les financements de 3 projets ont déjà été affectés à OSEO dans le cadre du FRI :

- le projet **CO-SAVE** auquel s'associe l'Université de Franche-Comté a été expertisé par OSEO, labellisé par le Pôle Alsace Biovalley et peut faire l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 50 000 €, sous forme de subvention,

- le projet **DeQualC** a été retenu dans le cadre des Appels à Projets FUI II (Fonds Unique Interministériel), lancés par les Ministres en charge de la politique des pôles de compétitivité. Ce rapport fait l'objet d'une affectation de crédits, à hauteur de 72 000 €, sous forme de subvention,

- le projet **MIS** (Masque Insufflateur de Sécurité), labellisé par le Pôle des Microtechniques auquel s'associe le CHU, les Sociétés SCHRADER (Pontarlier) et POLYCAPTIL (Besançon). Ce projet fait l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 27 000 €, sous forme de subvention.

I. CO-SAVE

A/ Le projet

Le projet CO-SAVE est un test compagnon pour les effets secondaires cardiovasculaires des coxibs. Les coxibs sont des anti-inflammatoires dits non stéroïdiens ou plus simplement sans cortisone.

Objectif : Identifier des biomarqueurs innovants dans le contexte des interactions : inflammation, transplantation et cancer.

Durée du projet : 24 mois

Budget envisagé : 781 355 €

Leader du projet : Société FIRALIS (Alsace). Start up de biotechnologie créée en 2008, lauréate du concours national de création d'entreprises de technologies innovantes en 2009. Elle a deux activités : le développement de kits de diagnostic et de biomarqueurs propriétaires dans le domaine des affections cardiovasculaires inflammatoires, et de la R&D de biomarqueurs, sous contrat, pour l'industrie biopharmaceutique ou laboratoires académiques. FIRALIS est très impliquée dans des projets européens (SAFE-T, MitoCare, Imagint représentant au total 5 M€ d'aides pour FIRALIS).

Partenaires de recherche : ce projet est porté par l'Unité Mixte de Recherche 645 (l'UMR 645) qui réunit l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), et l'Etablissement Français du Sang de Bourgogne /Franche-Comté (EFS). Cette unité de recherche dédie ses activités au développement de thérapeutiques immuno-moléculaires et cellulaires utilisées lors d'une transplantation et pour le traitement du cancer.

Partenaires sous-traitants : la société FIRALIS fera appel, en sous-traitance, à l'UMR-CNRS 7211 (Centre National de la Recherche Scientifique), Paris Pitié-Salpêtrière (Pr CACOUB, Département médecine interne – mise à disposition d'une biobanque provenant de patients atteints de vascularites notamment d'origine médicamenteuse pour l'évaluation clinique des biomarqueurs) et du Tel-Aviv Sousaski Medical Center de l'Université de Tel-Aviv (Pr ARBER – mise à disposition d'une biobanque établie pour le développement clinique de coxibs).

B/ Les enjeux

Les coxibs sont utilisés dans les pathologies telles l'ostéoarthrite, l'arthrite rhumatoïde et les douleurs chroniques, mais également en traitement préventif de certains cancers, comme celui du colon, avec des résultats significatifs. Si ces médicaments présentent une efficacité confirmée contre l'inflammation, avec l'avantage de ne pas entraîner d'effets délétères sur la muqueuse gastrique, ils sont par contre responsables, chez certains patients, d'effets secondaires cardiovasculaires importants (infarctus du myocarde, AVC, embolie pulmonaire, thrombose...), voire de toxicités hépatiques. Cette classe de médicaments a donc été retirée du marché (à partir de 2004) et, de fait, les recherches sur l'utilisation de ces composés pour d'autres indications (notamment le cancer colorectal) ont été arrêtées.

Le challenge porté par les acteurs du projet est donc de parvenir à identifier les patients susceptibles de développer des troubles cardiovasculaires liés aux traitements par coxibs. Il s'agit donc de mettre au point des **biomarqueurs prédictifs** de toxicité cardiovasculaire, dans une approche « médecine personnalisée ».

C/ Le programme d'innovation présenté par l'Université de Franche-Comté

Durée prévue du programme : 24 mois

Date de la validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 20 septembre 2011.

Coût du programme : l'assiette retenue par OSEO pour la mise en œuvre de ce programme est de 632 552 €.

Montant de l'aide de la CAGB proposée : subvention de 50 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le financement du programme d'innovation porté par l'UMR 645 de Besançon, du Professeur Christophe BORG

Pour mémoire, cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités aidées pendant 5 ans.

MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet CO-SAVE à hauteur de 50 000 € sous forme de subvention au bénéfice de l'Université de Franche-Comté qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

II. DeQualC

A/ Le projet

Le projet DeQualC vise à l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des opérations de découpage - Mise au point, par FEMTO-ST d'outils expérimentaux pour la métrologie de l'usure, des bavures et profils de pièces notamment.

Ce projet est un excellent exemple de projet collaboratif qui implique diverses sociétés du territoire et les meilleures compétences locales en matière de Recherche au sein de l'ENSMM et FEMTO-ST et un projet qui vise à apporter de la compétitivité aux acteurs de la filière.

Durée du projet : 36 mois

Budget total : 917 600 €

Leader du projet : FCI France (78 Guyancourt et 25 Besançon)

Partenaires de recherche : CNRS (45), ENSMM-FEMTO-ST (25), Laboratoire Interdisciplinaire Carnot (21), CTDEC-Centre Technique de l'industrie du DEColletage (74)

Partenaires industriels : SOPREC INTERPLEX (25 Dannemarie/Crête, découpe de tôles acier), R.BOURGEOIS (25 Besançon, découpage de tôles électriques), SCODER (25 Pirey, outillages de haute précision), MANTION (25 Besançon, ferrures de portes coulissantes), JONE-ORTI (25 St Vit, outils de découpe), EVAMET (71 Le Creusot, outils coupants), MOLYDAL (60 St Maximin, produits lubrifiants).

Partenaires associés (acteurs du projet AMIMAC Perfodec) : ALSTOM, CRYLA, DIEHL, AUGÉ DECOUPAGE, CETIM

B/ Les enjeux

La France est le 3^{ème} acteur européen du découpage-emboutissage (derrière l'Allemagne et l'Italie) avec des entreprises de tailles souvent importantes implantées à l'international, de fortes compétences en R&D, et des donneurs d'ordre puissants et mondiaux. A noter que la Franche-Comté est le berceau historique du découpage-emboutissage, de précision notamment (à l'origine pour les applications horlogères), et se place à la 2^{ème} place des régions françaises actives dans le secteur.

Les enjeux du projet s'expriment à deux niveaux :

- élaborer et valider des moyens de mesure de l'usure des outils en continu,
- proposer et valider des solutions concrètes d'amélioration des procédés.

C/ Le programme d'innovation présenté par ENSMM-FEMTO ST

Durée prévue du programme : 36 mois

Date de la validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 19/05/2011

Coût du programme : l'assiette retenue par OSEO pour la mise en œuvre de ce programme est de 722 000 €.

Montant de l'aide de la CAGB proposée : subvention de 72 000 € à l'ENSMM pour le financement du programme d'innovation porté par l'Ecole.

Pour mémoire, cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités aidées pendant 5 ans.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Contenu du programme :

- développement et mise au point d'outils de tests accélérés pour valider de nouvelles solutions (outils, lubrifiants, tôles...),
- développement de nouvelles méthodes innovantes et non destructives de mesure de l'usure d'un outil,
- élaboration de nouveaux outils de calculs et des référentiels permettant de faire croître l'expertise métier des personnels de conception et de production.

MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet DeQualC à hauteur de 72 000 € sous forme de subvention au bénéfice de l'École Nationale Supérieure Mécanique et Microtechniques, qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

III. MIS (Masque Insufflateur de Sécurité)

A/ Le projet

Le projet consiste à fédérer différents acteurs, scientifiques et industriels, afin de développer, mettre en œuvre et commercialiser une solution de maîtrise de l'insufflation lors de la ventilation manuelle des personnes en détresse respiratoire, c'est à dire commercialiser une solution de ventilation plus efficace et précise pour l'intervention des premiers secours.

Les acteurs du projet sont :

- le **Centre Hospitalier Universitaire (CHU)** de Besançon qui intervient en tant qu'expert scientifique de l'assistance respiratoire aux personnes en détresse. En particulier lors de situations d'urgence. Le CHU définit, en collaboration avec les partenaires du projet, les objectifs fonctionnels à atteindre,
- la Société **SCHRADER** (48 rue de Salins - 25300 Pontarlier) qui intervient en qualité d'industriel spécialiste de la maîtrise des fluides en particulier gazeux et comme coordinateur du projet MIS. Ce rôle de pilote consiste à fédérer les partenaires pour aboutir à une solution technologique en adéquation avec les facteurs clés de succès identifiés. SCHRADER assurera la commercialisation du produit final,
- la Société **POLYCAPTIL** (7 chemin de Palente - 25000 Besançon) qui intervient en qualité d'industriel spécialiste de la conception et de la fabrication de dispositifs électroniques. POLYCAPTIL développera l'ensemble des dispositifs électroniques nécessaires au monitoring et à l'assistance à l'utilisateur. Elle assurera également la sous-traitance de production de ces dispositifs électroniques.

B/ Les enjeux

Une des retombées majeure sera de permettre à tout type de personnel de secours : secouriste, ambulancier, infirmier, médecin, réanimateur, etc., de ventiler manuellement un patient en détresse respiratoire, en contrôlant strictement l'opération et d'en limiter les effets secondaires voire les insuffisances.

Les retombées économiques sont à fort potentiel puisque les clients/utilisateurs sont les sapeurs-pompiers, le milieu hospitalier (public-privé), l'armée (avec ses hôpitaux militaires et régiments) et les autres établissements du type salles de sport, clubs de plongée, piscines...

C/ Le programme d'innovation présenté par la Société POLYCAPTIL

Durée prévue du programme : 24 mois

Date de la validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 24 novembre 2011

Montant de l'aide de la CAGB proposée : subvention de 27 000 € à la Société POLYCAPTIL, les crédits ayant été préalablement affectés à OSEO, ils seront prélevés sur le budget attribué à OSEO.

Pour mémoire, cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités aidées pendant 5 ans.

MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet MIS à hauteur de 27 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la Société POLYCAPTIL, qui en assurera la gestion et l'affectation pour le compte du collectif porteur du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

